



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 4463

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de maintenir le dispositif d'allègement des charges sociales prévu par la loi du 12 avril 1996 pour les emplois exigeant peu de qualification notamment dans l'industrie textile. Sachant que des négociations sont en cours actuellement avec la commission européenne pour rendre ce dispositif compatible avec le droit européen de la concurrence, il lui demande de le tenir informé de l'état d'avancement de ce dossier et de ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour que ce dispositif puisse être pérennisé à compter du 1er janvier 1998.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4463

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3388

Question retirée le : 8 décembre 1997 (Retrait pour cause de question identique)